

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-septième session**

Rome, 8-9 septembre 1999

RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE**Introduction**

1. On trouvera dans le présent document une recommandation du Président du FIDA soumise pour examen au Conseil d'administration à sa session de septembre 1999 en vue de mettre en oeuvre un plan de règlement des arriérés accumulés par la République gabonaise. Cette recommandation se fonde sur les conclusions d'une visite du chargé de portefeuille de pays du FIDA et sur l'accord donné par la République gabonaise au plan de règlement des arriérés proposé par le Vice-Président du FIDA dans la lettre de rappel qu'il a adressée au Gouvernement gabonais.

Contexte

2. Le FIDA a approuvé jusqu'ici deux prêts en faveur du Gabon: i) le Projet de soutien aux petits exploitants, pour un montant de 9 millions de USD (prêt n°246 GN) et ii) le Projet d'appui aux femmes rurales pour un montant de 12,9 millions de USD (prêt n°415-GA). Le premier prêt est décaissé à 65%. Son entrée en vigueur avait été reportée à octobre 1993 en raison du manque d'expérience des autorités concernant la gestion de l'assistance financière extérieure au développement rural. D'importants retards ont été enregistrés lorsqu'il s'est agi de mettre en place l'unité du projet, d'attribuer les responsabilités ministérielles, de recruter du personnel qualifié et d'obtenir un avis juridique. Le deuxième prêt n'a pas encore été ratifié par le gouvernement trois ans après son approbation par le Conseil. L'assistance du FIDA au Gabon s'élève au total à 15,9 millions de DTS (équivalant à 21,9 millions de USD).

3. Les vastes ressources naturelles du Gabon (pétrole, minerais, bois) assurent à ses 1,1 million d'habitants - un produit national brut de 4 450 USD par habitant et par an. Malgré les fluctuations des cours du pétrole et du bois, le PIB en termes réels a augmenté de 4,1% en 1997, contre 3,2% en 1996. Étant donné sa position favorable sur le plan des ressources, le gouvernement s'est cru à l'abri de la nécessité de réformer en profondeur l'économie. Le budget de 1998 et 1999 a été établi compte tenu de l'hypothèse que le prix du pétrole se stabiliserait à 16,5 USD le baril. Or, la tendance a été à la baisse et le cours du baril se situe actuellement à près de 10,5 USD, d'où un énorme déficit

budgétaire. Il faut maintenant faire preuve de discipline budgétaire et réorienter la stratégie nationale de développement pour surmonter les principaux problèmes budgétaires. Entre-temps, le gouvernement ne s'acquitte pas de ses obligations concernant le remboursement de sa dette, et l'exécution des projets et programmes de développement marque le pas. La dette bilatérale est particulièrement élevée puisqu'elle représente 75% de l'endettement total. Grâce à l'aide du Fonds monétaire international, les balances extérieures et intérieures sont en train de se rétablir, ce qui devrait permettre à terme le retour à une croissance et une diversification durables de l'économie.

Projet de soutien aux petits exploitants

4. Ce projet financé par le FIDA appuie des activités de recherche appliquée, de vulgarisation, de commercialisation et de transformation des produits ainsi que la création de groupements de bénéficiaires qui entreprendront des activités lucratives et des opérations de commercialisation. Les résultats de la recherche ont confirmé l'intérêt des variétés locales, et des essais sont en cours pour le riz et l'arachide. Aux fins de la vulgarisation, on a aménagé 54 parcelles et encouragé la commercialisation des produits en créant des points de collecte gérés par les villageois. D'autre part, dans le cadre du projet, des méthodes améliorées de traitement de la canne à sucre sont en cours d'expérimentation. Les femmes qui produisent cette denrée ont grand besoin de broyeurs améliorés qu'elles se procureront avec l'aide du projet. Enfin, un système de groupements villageois d'épargne et de crédit a été organisé.

5. Le projet n'est entré en vigueur qu'en octobre 1993 parce que le gouvernement manquait d'expérience de la gestion de l'assistance financière extérieure en faveur du développement rural lorsqu'il s'est agi de mettre sur pied l'unité du projet, d'attribuer les responsabilités ministérielles, de recruter du personnel qualifié et d'obtenir un avis juridique. Les résultats de l'exécution du projet de soutien aux petits exploitants (APG), bien que modestes, sont encourageants. Cependant, au 15 mai 1999, 1,1 million de USD étaient encore dus – ce qui explique que le prêt n°246-GN soit suspendu depuis le 1^{er} septembre 1998. De plus, le financement de contrepartie du gouvernement dans le cadre du projet a souvent été versé avec retard et pour un montant généralement inférieur à ce qui était prévu. Les fonds de contrepartie pour 1997 et 1998 accusent des arriérés, et un montant de 400 millions de CFAF est impayé. De plus, la mise en oeuvre du projet a souffert du manque d'efficacité du personnel local, qui a des difficultés à travailler à la base avec de petits exploitants et leurs nouvelles organisations. Il faut aussi de toute urgence améliorer la gestion et le contrôle financier du projet pour qu'il puisse atteindre certains des objectifs fixés en matière de développement. Compte tenu de la date tardive à laquelle le projet a démarré (puisque, approuvé par le Conseil en 1989, il n'est entré en vigueur qu'en 1993), la date de clôture a été prorogée de 18 mois et fixée au 30 juin 1999. En raison de la suspension, le FIDA n'a pas été en mesure d'appliquer les recommandations relatives à une modification de l'accord de prêt, à une réaffectation des fonds du prêt et à une rationalisation des activités du projet qui avaient été formulées à la suite du bilan à mi-parcours de mai 1997, de l'examen du portefeuille d'août 1998 et de l'évaluation intermédiaire d'octobre 1998.

Projet d'appui aux femmes rurales

6. Trois ans après l'approbation du projet par le Conseil d'administration du FIDA, le gouvernement ne l'a toujours pas ratifié. Aucun progrès décisif n'ayant été fait à cet égard, des dispositions ont déjà été prises conformément aux règles du FIDA pour annuler ce prêt.

Arriérés

7. Malgré les rappels du FIDA, le Gouvernement gabonais n'était apparemment pas en mesure de régler la totalité de ses arriérés. C'est pourquoi une mission du FIDA s'est rendue à Libreville en mai



1999 pour trouver une solution au problème de défaut de paiement et éviter que l'exécution du projet ne soit perturbée. Les membres de la mission se sont entretenus de la question des arriérés avec le Ministre de l'économie, des finances, du budget et de la privatisation, le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de ces ministères et avec le coordonnateur et le personnel du projet APG. Lors des entretiens, il s'est confirmé que le gouvernement souhaitait résoudre le problème des arriérés afin que le FIDA puisse reprendre ses activités de prêt dans le pays. Le gouvernement a estimé qu'il était important que le FIDA accorde rapidement à titre prioritaire de nouveaux prêts à l'agriculture et au développement rural une fois la suspension levée. Malgré des problèmes d'exécution, le gouvernement a souligné que, même si la capacité des institutions ne permettait pas d'accroître l'assistance, il fallait poursuivre avec dynamisme les activités en cours pour aider à développer à long terme l'agriculture et le secteur rural.

8. La mission du FIDA a fait savoir que, pour tirer le meilleur parti possible du projet APG, le Fonds serait prêt, conformément à sa nouvelle politique concernant les arriérés, à envisager un arrangement souple en vertu duquel les arriérés pourraient être réglés dans un délai raisonnable. Les propositions provisoires du FIDA concernant les conditions de levée de la suspension reposaient sur le versement d'un montant initial, le solde pouvant être réglé ultérieurement en plusieurs tranches. Le Gouvernement gabonais a accepté les modalités de la proposition, et un scénario de remboursement des arriérés a été officiellement communiqué en vue d'être étudié plus avant par les autorités.

9. Une fois que l'on sera parvenu à l'accord avec le gouvernement sur la levée de la suspension, une mission se rendra dans le pays et un atelier sera organisé pour analyser les résultats des missions antérieures et examiner la portée et l'orientation des interventions futures dans le pays. Le chargé de portefeuille du pays est en contact avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural afin de veiller à ce que les activités démarrent dès que la question des arriérés sera réglée.

Recommandation

10. Compte tenu de ce qui précède et conformément aux procédures du Fonds ainsi qu'à la politique générale du FIDA approuvée par le Conseil des gouverneurs à sa vingt et unième session (11-12 février 1998), il est recommandé que: i) le Conseil d'administration approuve un plan de règlement des arriérés pour un montant total de 5 968 805,07 FRF (approximativement 977 454,09 USD); et ii) compte tenu du principe du maintien de la valeur actuelle nette (VAN), le plan de règlement du gouvernement inclue la perte de VAN subie par le FIDA.

11. Le plan de règlement repose sur les éléments suivants:

- a) le montant total des arriérés au 15 mai 1999 s'établissait à 5 968 805,07 FRF;
- b) la VAN des arriérés dans le cadre du plan se chiffre à 6 570 236,26 FRF;
- c) le montant total des arriérés en VAN – 6 570 236,26 FRF (approximativement 1 095 039,00) sera réglé comme suit:
 - i) un versement initial de 2 093 632,88 FRF au FIDA le 31 juillet 1999;
 - ii) le solde sera réglé en trois tranches comme suit:

- première tranche à verser le 15 janvier 2000:	1 492 201,13 FRF
- deuxième tranche à verser le 15 juillet 2000:	1 492 201,13 FRF
- troisième tranche à verser le 15 janvier 2001:	1 492 201,13 FRF



- d) le Gouvernement gabonais donnera l'assurance qu'à compter du 31 juillet 1999 les versements pour tous les prêts seront effectués à la date d'échéance conformément aux conditions fixées par les accords de prêt pertinents;
- e) s'agissant de l'approbation du plan par le Conseil d'administration et le versement mentionné à l'alinéa c) i), le FIDA lèvera la suspension du projet APG et veillera au règlement de toutes les demandes de paiement en suspens; de plus, une mission du FIDA se rendra immédiatement dans le pays pour réexaminer les questions d'exécution de projet et repérer les domaines où de nouvelles opérations pourraient être lancées;
- f) au cas où la situation économique du pays s'améliorerait, le gouvernement pourrait accélérer le remboursement des arriérés;
- g) une suspension sera appliquée au cas où l'emprunteur ne s'acquitte pas de ses obligations dans les 45 jours suivant la date d'échéance des versements rééchelonnés convenus d'un commun accord ainsi que les versements normaux pour tous les prêts.